

**Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix
Comté de Papineau
Province de Québec**

**PROCÈS VERBAL
Séance extraordinaire du mardi 17 janvier 2012**

BUDGET 2012

À une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, tenue le 17 janvier 2012 à la salle du Conseil à 19h00 et à laquelle sont présents, mesdames les conseillères, Nicole Mercier-Danis, Myriam Cabana et Lise Levert-Dupuis, formant quorum sous la présidence de monsieur le pro-maire Jean-Paul Rouleau.

La directrice générale et secrétaire-trésorière Nadine Proulx est aussi présente.

Monsieur Rouleau, constate le quorum et ouvre la séance.

Prière

Lecture et adoption de l'ordre du jour
2012-01-12

Il est proposé par Madame Myriam Cabana

Et résolu que L'ordre du jour soit adopté tel que rédigé

Adoptée à l'unanimité

Adoption des prévisions budgétaires 2012
2012-01-13

Considérant que les dépenses s'établissent comme suit;

Administration générale	196 497 \$
Sécurité publique.....	104 000 \$
Transport	160 136 \$
Hygiène du milieu	109 248 \$
Aménagement urbanisme et développement	27 629 \$
Loisirs et culture.....	63 760 \$
Frais de financement	35 756 \$
Autres activités financières	140 555 \$

**Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix
Comté de Papineau
Province de Québec**

PROCÈS VERBAL

Séance extraordinaire du mardi 17 janvier 2012

Total des dépenses.....837 581 \$

Considérant que les recettes prévues s'établissent comme suit;

Revenus de taxes602 398 \$

Autres revenus.....235 183 \$

Total des revenus.....837 581 \$

En conséquence;

Il est proposé par Madame Lise Levert-Dupuis

Et résolu que Les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012, telles que décrites ci-haut soient adoptées

Adopté à l'unanimité

Imposition de la taxe foncière 2012

2012-01-14

Attendu que le règlement 89 nous permet d'imposer les taxes foncières par simple résolution;

Attendu que le total des dépenses et affectations des prévisions budgétaires, s'établit à 837 581 \$ pour l'exercice financier 2012

Attendu qu'il est prévu dans les dépenses susdites, une contribution de 19 994\$ pour le règlement d'emprunt n° 236 centre communautaire multifonctionnel;

Attendu qu'il est prévu dans les dépenses susdites, une contribution de 8 296 \$ pour le règlement d'emprunt n° 240 camion citerne

Attendu qu'il est prévu dans les dépenses susdites, une contribution de 44 919 \$ pour le règlement d'emprunt no 246-250 pour le pavage

Attendu qu'il est prévu dans les dépenses susdites, une contribution de 36 165 \$ pour la location du véhicule incendie et le véhicule pour ordures

Attendu qu'il est prévu dans les dépenses susdites, une contribution de 55 025\$ pour les services de la Sûreté du Québec et du centre d'appel 911

**Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix
Comté de Papineau
Province de Québec**

PROCÈS VERBAL

Séance extraordinaire du mardi 17 janvier 2012

Attendu qu'il est prévu dans les dépenses susdites, une contribution de 28 754 \$ pour la quote-part de la MRC de Papineau

Attendu qu'il est prévu dans les dépenses susdites, une contribution de 4 200 \$ pour la quote-part du Transport Adapté

Attendu qu'il est prévu dans les dépenses susdites, un montant de 5 300 \$ affecté pour les loisirs de Notre-Dame-de-la-Paix

Il est proposé par Madame Myriam Cabana

Et résolu que Dans le but de pourvoir aux dépenses pour fin générale de cette municipalité au cours de l'exercice financier 2012, une taxe foncière équivalente à 0,972921 \$ par 100,00\$ d'évaluation soit et est imposée et sera prélevée sur tous les biens fonds imposables de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

Adoption de la tarification pour le ramassage des ordures et des matières recyclables

2012-01-15

Attendu que le règlement 253-1 permet à la municipalité de changer le tarif pour la cueillette des ordures et du recyclage par simple résolution

Il est proposé par Madame Nicole Mercier-Danis

Et résolu que les tarifs imposés en 2012 soient les mêmes que ceux de 2011 répartis pour l'année 2012 comme suit;

Description	2012
Résidentiel permanent	135.00 \$
Résidentiel saisonnier.....	130.00 \$
Ferme.....	150.00 \$
Commerces Alimentaires	270.00 \$
Ébénisterie.....	150.00 \$
Garage	150.00 \$
Bureau de poste	130.00 \$
Petit commerce de service à même la résidence	25.00 \$ de plus sur le taux résidentiel (permanent ou saisonnier)

**Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix
Comté de Papineau
Province de Québec**

**PROCÈS VERBAL
Séance extraordinaire du mardi 17 janvier 2012**

Pour les bacs à ordures, les conteneurs et les bacs de recyclage les tarifs et les services pour une nouvelle résidence ou commerce se décrivent comme suit;

Payable une seule fois

Payer les services d'utilisation d'un conteneur commun 85.00 \$

Et

Doit payer les frais d'implantation pour le service de recyclage 85.00 \$
(conteneur bleu commun)

Ou

Achat par le propriétaire d'un de nos bacs verts prix coutant

Et

Doit payer les frais d'implantation pour le service de recyclage 85.00 \$
(les bacs bleus demeurent la propriété de la municipalité)

Adoptée à l'unanimité

Adoption du taux de la taxe spéciale pour le Domaine Côté
2012-01-16

Monsieur Jean-Paul Rouleau se retire de cette discussion et de cette prise de décision

Attendu que selon l'article 3 du règlement 244-1 la municipalité peut imposer une taxe de secteur pour le Domaine Côté et la rue Séguin et que son tarif annuel peut être adopté par une simple résolution

Et que le tarif pour 2012 soit le même qu'exigé à la municipalité de Chénéville pour l'entretien de la rue Archambault au KM linéaire

Et qu'il faut ajouter à ce tarif le montant exigé par un tiers pour l'entretien de la rue Séguin

Il est proposé par Madame Lise Levert-Dupuis

Et résolu que la taxe foncière spéciale sera au taux de 0.24628 \$ de 100.00 \$ d'évaluation et soit valide pour l'année 2012

Adoptée à l'unanimité

**Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix
Comté de Papineau
Province de Québec**

PROCÈS VERBAL
Séance extraordinaire du mardi 17 janvier 2012

Programme triennal des dépenses en immobilisation
2012-01-17

Attendu que le montant des dépenses prévues en immobilisation pour 2012 est de 65 000 \$ et que le montant prévu pour 2013 est de 65 000 \$ et pour 2014 le montant prévu est de 65 000\$

Il est proposé par Madame Nicole Mercier-Danis

Et résolu que le montant de 65 000 \$ soit réparti dans les dépenses en immobilisation pour 2012

Adoptée à l'unanimité

Levée de la séance
2012-01-18

Il est proposé par Madame Myriam Cabana

Et résolu que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Nadine Proulx
Directrice générale
secrétaire-trésorière

Jean-Paul Rouleau
Pro-Maire